

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Dénomination des
cheminements de la
Réserve Naturelle
Régionale de la
Colline Saint-Martin et
des Rougeaux et ses
abords immédiats**

DATE
D'AFFICHAGE

09 décembre 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

31

N° D_162_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Dans ce cadre et afin de faciliter l'identification des cheminements existant au sein de la Réserve Naturelle Régionale de la colline Saint-Martin et des Rougeaux, le repérage précis des différents espaces et l'orientation des usagers, il est proposé de dénommer l'ensemble des cheminements concernés ainsi que ceux existant aux abords immédiats de la réserve.

Les propositions de dénominations sont les suivantes :

## SECTEUR « COLLINE SAINT-MARTIN »

- Promenade de la Comtesse
- Chemin de la garance
- Chemin des prunus
- Chemin des abeilles
- Sentier du chèvrefeuille
- Chemin des aubépines
- Montée des gradines
- Chemin des sycomores
- Montée des caves Saint-Nicolas
- Descente des ifs
- Chemin des staphyliers
- Sentier des Osages

.../...

- Belvédère du calvaire
- Belvédère Napoléon
- Belvédère des tilleuls
- Lieu-dit « la Prairie du Confluent »

**SECTEUR « ROUGEAUX »**

- Raidillon de l'école
- Sentier du fond du vallon
- Sente des charmes
- Chemin rural
- Chemin de l'épine vinette
- Chemin du geai des chênes
- Sentier des cornouillers
- Passage du lièvre
- Sentier des merisiers
- Sentier du gros fusain
- Chemin de la grotte aux corbeaux
- Sentier du panorama
- Sentier des mules
- Sentier de la petite falaise
- Chemin des cytises
- Lieu-dit « le Vieux Champ »
- Lieu-dit « le Bois Camus »

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **DE VALIDER** la liste suivante des dénominations des cheminements de la Réserve Naturelle Régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux et ses abords immédiats :

**SECTEUR « COLLINE SAINT-MARTIN »**

- Promenade de la Comtesse
- Chemin de la garance
- Chemin des prunus
- Chemin des abeilles
- Sentier du chèvrefeuille
- Chemin des aubépines
- Montée des gradines
- Chemin des sycomores
- Montée des caves Saint-Nicolas
- Descente des ifs
- Chemin des staphyliers
- Sentier des Osages
- Belvédère du calvaire
- Belvédère Napoléon
- Belvédère des tilleuls
- Lieu-dit « la Prairie du Confluent »

.../...

**SECTEUR « ROUGEAUX »**

- Raidillon de l'école
- Sentier du fond du vallon
- Sente des charmes
- Chemin du geai des chênes
- Sentier des cornouillers
- Passage du lièvre
- Sentier des merisiers
- Coulée du chevreuil
- Sentier du gros fusain
- Chemin de la grotte aux corbeaux
- Sentier du panorama
- Sentier des mules
- Sentier de la petite falaise
- Chemin des cytises
- Lieu-dit « le Vieux Champ »
- Lieu-dit « le Bois Camus »

- **DE MATÉRIALISER** ces dénominations sur les documents graphiques et la liste des biens de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON